



Nationalité française par filiation

Par **beck**, le **15/12/2010** à **11:11**

Bonjour, mon fils est né en Belgique et son père est belge. Après notre divorce, je suis revenue en France, étant moi-même de nationalité française, avec mon fils. Ma question est donc la suivante : mon fils peut-il obtenir la nationalité française OU la double nationalité par filiation (ce qui lui permettrait d'obtenir une carte d'identité française) sachant qu'il n'a que 5 ans et demi ? et quelles sont les démarches que je dois accomplir pour qu'il l'obtienne ? Merci d'avance pour votre réponse qui me sera d'une grande aide.

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **11:33**

Si vous êtes Française, votre fils est Français de naissance. Il n'a pas à obtenir la nationalité française, il l'a déjà.